

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°28 du 24 juillet 2008

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°12

INSTRUCTION N° 11092/DEF/DCMAT/SDA/RM/RD

modifiant l'instruction n° 18601/DEF/DCMAT/SDA/RM/RD du 25 mars 2003 relative aux procédures de déclassement et d'élimination des matériels ressortissant au matériel de l'armée de terre.

Du 11 juin 2008

DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration » ;
bureau « réglementation-marchés ».*

**INSTRUCTION N° 11092/DEF/DCMAT/SDA/RM/RD modifiant l'instruction n°
18601/DEF/DCMAT/SDA/RM/RD du 25 mars 2003 relative aux procédures de déclassement et
d'élimination des matériels ressortissant au matériel de l'armée de terre.**

Du 11 juin 2008

NOR D E F T 0 8 5 1 5 5 8 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Instruction n° 18601/DEF/DCMAT/SDA/RM/RD du 25 mars 2003 (BOC, 2003, p. 3473 ;
BOEM 562.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°28 du 24 juillet 2008, texte 12.

L'instruction n°18601/DEF/DCMAT/SDA/RM/RD du 25 mars 2003 est modifiée comme suit :

1. Point 3.2.3.

Remplacer le dernier alinéa par l'alinéa suivant :

« Sauf disposition contraire donnée par instruction de l'administration centrale en accord avec la DNID, les véhicules dont la mise en circulation est antérieure au 1^{er} janvier 1997 ⁽³²⁾, peuvent être cédés librement sous réserve que les plaquettes de frein amiantées aient été remplacées par des plaquettes sans amiante. Cette disposition ne s'applique pas si le véhicule est cédé en vue de sa destruction. »

2. Point 3.3.2.

Après le premier alinéa, insérer l'alinéa suivant :

« Dès lors que la procédure de dématérialisation des procès-verbaux de remise de matériels de l'administration des domaines est mise en place, il a lieu d'appliquer les dispositions suivantes :

- établir le procès-verbal M43 en un seul exemplaire pour la prise de décision du commandant de la formation et le suivi statistique - ce document reste interne, il n'a pas vocation à être transmis au commissaire aux ventes ;

- transmettre au service des domaines les matériels à aliéner selon la procédure dématérialisée du service des domaines (via le site Extranet du service des domaines) - joindre l'accusé de réception à l'appui du procès-verbal M43.»

3. Annexe IV.

Remplacer l'annexe IV par l'annexe IV ci-jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil hors classe,
sous-directeur « administration »,*

Jean DELBEC.

ANNEXE IV.
OPÉRATIONS À EFFECTUER ET DESTINATION À DONNER AUX MATÉRIELS.

Les évolutions de la réglementation concernant les matériels de guerre, les rechanges et les outillages spécifiques à ces matériels doivent être suivies et appliquées de façon très stricte.

Les règles concernant la protection de l'environnement doivent être un souci permanent au cours des opérations d'élimination.

Principes généraux :

Les matériels sont :

- soit reversés sur une formation de maintenance spécialisée dans l'élimination d'un type de matériel (armement, piles et batteries de piles, équipements informatiques, ...) ;
- soit éliminés suivant des procédures particulières applicables par tous (élimination des pneumatiques, des batteries au plomb, des ferrailles non polluées, des matériels complets ou rechanges à recycler après broyage, ...).

Ces règles sont applicables en France, dans les départements et territoires d'outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opération.

Directive pour les éliminations :

Les opérations d'élimination font l'objet de directives particulières de l'administration centrale. Un mémento indiquant les opérations à effectuer et les destinations à donner aux matériels est joint à la directive annuelle.

Si aucune directive n'a été diffusée par l'administration centrale, les deux tableaux qui suivent indiquent les opérations à réaliser avant de procéder aux éliminations et à la destination à donner au matériel.

Tableau A : il concerne les matériels complets (classés par grandes familles).

Tableau B : il concerne les rechanges et les approvisionnements divers.

En cas de litige sur le classement d'un matériel particulier, celui-ci est à soumettre à la DCMAT/SDT.

1. TABLEAU A.

MATÉRIELS COMPLETS.

Grandes familles de matériel.	Désignations des matériels par domaine.	Opérations.		Destinations.	
		Avec dénaturation.	Sans dénaturation.	À remettre aux domaines.	À classer aux vieilles matières.
	Domaine A - Armement.				
0	Petit calibre.....	X			X
1	Gros calibre.....	X			X
2	Armement individuel.....	X			X
3	Armement collectif.....	X			X
4	Mortier.....	X			X
5	Lance roquettes portable.....	X			X
6	Affûts.....	X			X
7	Collections effets équipements (cuir).....		X	X	
8	Anti-char sol-sol.....	X			X
9	Anti-aérien sol-air.....	X			X
A	Anti-char air-sol.....	X			X
E	Électronique générale - distribution NRJ mun.....	X			X
F	Tir contre batterie.....	X			X
K	Conteneurs & fournitures conditionnements emballages.....		X	X	
M	Munitions et explosifs.....			X	X
S	Missiles.....			X	X
	Domaine B - Blindés.	(réduction)			
0	Char bataille > 16.5 t, tour CN > 75.....	X		X	
1	Combat < 16.5 t, tour CN > 75.....	X		X	
2	Transport troupe CN > 20 et < 75.....	X		X	
3	Transport troupe CN < 20.....	X		X	
4	Anti-char CN > 20 et < 75.....	X		X	
5	Anti-char CN < 20.....	X		X	
6	Reconnaissance.....	X		X	
7	Poste commandement CN > 20 et < 75.....	X		X	
8	Poste commandement CN < 20.....	X		X	
9	Transmissions CN < 20.....	X		X	
A	Guerre électronique CN < 20.....	X		X	
B	Surveillance champ bataille.....	X		X	
C	Artillerie sol-sol.....	X		X	
D	Artillerie sol-air.....	X		X	
E	Transmissions données artillerie.....	X		X	
F	Génie.....	X		X	
G	Dépannage.....	X		X	
H	Santé.....	X		X	
J	Défense NBC.....	X		X	
L	Cible champ de tir.....	X			X
W	Instruction.....	X		X	
Y	Gendarmerie.....	X		X	
	Domaine C - Matériels canins - Équins.				
0	Canins.....		X	X	
1	Équins.....		X	X	
	Domaine F - Bureautique imprimerie.				
0	Machine à écrire.....		X	X	
1	Machine à calculer.....		X	X	
2	Duplicateur.....		X	X	
3	Photocopieur.....		X	X	
4	Appareil à tirer les plans.....		X	X	
5	Table à dessin.....		X	X	
6	Équipement microfilm.....		X	X	
7	Équipement micro fiche.....		X	X	
8	Matériels d'impression du CAT.....		X	X	

Grandes familles de matériel.	Désignations des matériels par domaine.	Opérations.		Destinations.	
		Avec dénaturation.	Sans dénaturation.	À remettre aux domaines.	À classer aux vieilles matières.
	Domaine G – Génie.				
0	Franchissement et pontage (1).....		X	X	
1	Équipement de l'homme		X	X	
2	Sauvetage.....	X			X
3	Voie ferrée.....		X	X	
4	Chantier.....		X	X	
5	Production énergie.....		X	X	
6	Moyens aménagement terrain.....		X	X	
7	Équipement mobile d'entretien.....		X	X	
8	Moyens de minage et déminage (1).....		X	X	
9	Organisation du terrain.....		X	X	
A	Épuration des eaux.....		X	X	
B	Moyens de manutention et levage.....		X	X	
C	Maintenance.....		X	X	
D	Matériels de téléphériques.....		X	X	
J	Surveillance champ de bataille (1).....		X	X	
	Domaine J - Surveillance champ de bataille.	(réduction)			
0	CI 289.....	X			X
1	Crécerelle.....	X			X
2	Identification.....	X			X
3	Système de drones tactiques intérimaires (SDTI)	X			X
4	Guerre électronique	X			X
5	Drone de renseignement au contact (DRAC)	X			X
A	Analyse technique.....	X			X
B	Brouillage.....	X			X
C	Interception localisation.....	X			X
D	Écoute.....	X			X
E	Commandement direction.....	X			X
F	Maintenance guerelec.....	X			X
G	Système antennaire.....	X			X
H	Renseignement.....	X			X
L	Radar sol-air.....	X			X
M	Radar sol-sol.....	X			X
P	Alimentation	X			X
	Domaine K - Optique optronique.	(réduction)			
1	Armement.....	X			X
2	Portable.....		X		X
3	Mobilité.....		X		X
5	Artillerie.....	X			X
6	Aéromobilité.....	X			X
7	Surveillance champ de bataille.....	X			X
8	Engins blindés.....	X			X
9	Stockage / entretien.....		X		X
A	Accessoires	X			X
B	Détection	X			X
C	Photo et vidéo	X			X
D	Mesures de précision	X			X
E	Météo	X			X
F	Horlogerie	X			X
G	Observation	X			X
H	Télémetre	X			X
J	Pilotage et déplacement de nuit	X			X
K	Pointage et désignation	X			X
L	Production d'énergie		X	X	
M	Protection	X			X
P	Repérage et récupération	X			X
Q	Tir et aide au tir	X			X
R	Topo	X			X

Grandes familles de matériel.	Désignations des matériels par domaine.	Opérations.		Destinations.	
		Avec dénaturation.	Sans dénaturation.	À remettre aux domaines.	À classer aux vieilles matières.
	Domaine L - Aéromobilité.				
0	Avion remorqueur.....		X		X
1	Avion liaison.....		X		X
2	Hélicoptère anti-char (1).....		X		X
3	Hélicoptère appui protection (1).....		X		X
4	Hélicoptère léger non armé (1).....		X		X
5	Hélicoptère de manœuvre (1).....		X		X
6	Hélicoptère de surveillance (1).....		X		X
7	Hélicoptère unité spéciale (1).....		X	X	
8	Hélicoptère appui destruction (1).....		X	X	X
9	Moyen de manutention et remorquage.....	X			
A	Équipements optionnels.....				
	Domaine M - Mobilité.				
0	Équipements.....		X	X	
1	2 roues et scooter.....		X	X	
2	Voitures de liaison.....		X	X	
3	Voitures grande liaison.....		X	X	
4	Voitures tout chemin.....		X	X	
5	Véhicules chenilles.....		X	X	
6	Autocars.....		X	X	
7	VUR < 3.5 t.....		X	X	
8	VUR > 3.5 t.....		X	X	
9	VUTC CU maxi 3.5 t.....		X	X	
A	VUTC CU > 3.5 t et < 6 t.....		X	X	
B	VUTC CU > 6 t.....		X	X	
C	Véhicules IEC.....		X	X	
D	Bennes.....		X	X	
E	Tracteurs.....		X	X	
F	Semi-remorques.....		X	X	
G	Remorques.....		X	X	
H	Citernes à eau.....		X	X	
J	Véhicules spécialisés.....		X	X	
K	Véhicules sanitaires.....		X	X	
L	Véhicules de maintenance.....		X	X	
M	Lot de maintenance.....		X	X	
N	Véhicule spécifique.....		X	X	
P	Véhicule tout chemin.....		X	X	
Q	Véhicule tout terrain.....		X	X	
R	PLGC PORT SOLO.....		X	X	
S	Tracteur GC de semi-remorque.....		X	X	
T	Remorque GC train routier.....		X	X	
U	Remorque GC VHS articulé cat A ou B.....		X	X	
V	Voiture tout chemin > 3.5 t.....		X	X	
	Domaine N – Matériels NBC.				
1	Outillage de maintenance.....	X			X
2	Équipement de terrain.....	X			X
3	Matériel spécifique.....	X			X
A	Armement.....	X			X
B	Décontamination.....	X			X
D	Détection.....	X			X
H	Équipement de l'homme.....	X			X
L	Aéromobilité.....	X			X
M	Mobilité.....	X			X
P	Protection.....	X			X
S	Signalisation.....	X			X

Grandes familles de matériel.	Désignations des matériels par domaine.	Opérations.		Destinations.	
		Avec dénaturation.	Sans dénaturation.	À remettre aux domaines.	À classer aux vieilles matières.
	Domaine P - Matériels TAP.				
0	Parachute	X			X
1	Parapente	X			X
2	Équipement	X			X
3	Accessoires	X			X
	Domaine Q - Équipement outillage TTA.				
0	Lots outillage automobile.....		X	X	
1	Matériels de signalisation.....		X	X	
2	Lots profession et réparation.....		X	X	
3	Lots divers.....		X	X	
4	Équipements d'atelier (2).....		X	X	
5	Matériels techniques d'atelier.....		X	X	
6	Matériels de stockage.....		X	X	
A	Armement.....	X			X
B	Engins blindés.....	X			X
C	Matériels canins et équins.....		X	X	
D	Matériels NBC.....	X			X
E	Équipements pétroliers.....		X	X	
F	Bureautique imprimerie.....		X	X	
G	Génie.....		X	X	
H	Équipement de l'homme.....		X	X	
J	Surveillance champ de bataille.....	X			X
K	Optique optronique.....	X			X
L	Aéromobilité.....	X(3)	X	X	
M	Mobilité.....		X	X	
P	Matériels TAP.....		X		X
R	Transmissions – informatique opér.....		X	X	
S	Matériel de santé		X	X	
T	Télécom d'infrastructure		X	X	
U	Appareil mesure et de contrôle.....		X	X	
W	Matériels instruction.....		X	X	
X	Matériels incendie.....		X	X	
	Domaine R - Transmissions informatique OPE.				
0	Radio commune.....	X			X
1	Station à 1 radio commune.....	X			X
2	Station à 2 radios communes.....	X			X
3	Station à 3 radios communes.....	X			X
4	Station à 4 radios communes.....	X			X
5	Station complexe radios communes.....	X			X
6	Radio spécifique.....	X			X
7	Avionique.....	X			X
8	Hertziens.....	X			X
9	Compléments pour FH.....	X			X
A	Câbles lots const. Entretien lignes.....		X	X	
B	Télégraphie.....		X	X	
C	Téléphonie.....		X	X	
D	Téléphonie et télégraphie.....		X	X	
E	Moyens satellitaires.....	X			X
F	Commutation et concentration.....	X			X
G	Traitement et trans. de données.....	X			X
H	Station et équip. Complexes.....	X			X
J	Alimentation en énergie.....		X	X	
K	Diff. publique son signalisation.....	X			X
L	Chiffrement.....	X			X
N	Lots maintenance ou de soutien.....		X	X	
P	Informatique opérationnelle.....	X			X
Q	UCF.....	X			X
R	UCE.....	X			X
S	UCI.....	X			X
T	Lots entretien.....		X	X	
U	Matériels CPL pour radios.....	X			X

Grandes familles de matériel.	Désignations des matériels par domaine.	Opérations.		Destinations.	
		Avec dénaturation.	Sans dénaturation.	À remettre aux domaines.	À classer aux vieilles matières.
	Domaine W - Matériels d'instruction.				
A	Armement.....	X			X
B	Engins blindés.....	X		X	
C	Matériels canins et équins.....		X		X
D	Matériels NBC.....	X			X
F	Bureautique imprimerie.....		X	X	
G	Génie.....		X	X(1)	
J	Surveillance champ de bataille.....	X			X
K	Optique optronique.....	X			X
L	Aéromobilité.....	X		X(1)	
M	Mobilité.....		X		X
P	Matériels TAP.....	X			X
Q	Équipements outillages TTA.....		X	X	
R	Transmissions – informatique opér.....	X			X
S	Informatique.....	X(4)	X(4)	X(4)	X(4)
T	Machine à enseigner.....		X	X	
W	Audiovisuels.....		X	X	
X	Matériels incendie.....		X	X	
	Domaine X - Matériels d'incendie.				
O	Protection infra.....		X	X	
E	Extincteur.....	X			X
H	Équipement de l'homme.....		X	X	
L	Aéromobilité.....		X	X	
M	Mobilité.....		X	X	
Q	Outillage de maintenance.....		X	X	
	Domaine Z - Matériels de musée.				
A	Armement.....	X			X
B	Engins blindés.....	X		X	
C	Matériels canins et équins.....		X	X	
G	Génie.....		X	X	
J	Surveillance champ de bataille.....	X			X
K	Optique.....	X			X
L	Aéromobilité.....		X		X
M	Mobilité.....		X	X	
N	NBC.....	X			X
R	Transmissions.....	X			X
(1) Matériel guerre, vente réservée aux professionnels habilités. (2) Généralement PRET. (3) Si matériel guerre. (4) Selon directives.					

2. TABLEAU B.

RECHANGES ET APPROVISIONNEMENTS DIVERS.

Désignation des matériels par domaine.	Opérations.		Destinations.	
	Avec dénaturation.	Sans dénaturation.	À remettre aux domaines.	À classer aux veilles matières.
Rechanges spécifiques aux matériels auto-chars et matériels d'équipement (1) :				
Mauvais état, hors d'usage		X		X
Mauvais état, réparable		X	X(2)	
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins		X	X(2)	
Rechanges matériels armement :				
Mauvais état, hors d'usage	X(3)	Les pièces de rechanges APC sont à expédier sur le détachement de Poitiers(4) de la 14 ^e BSMAT.		X
Mauvais état, réparable	X(3)			X
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins	X(3)			X
Rechanges matériels optique(1) :				
<i>a) Optique générale :</i>				
Mauvais état, hors d'usage		X		X
Mauvais état, réparable		X	X	
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins		X	X	
<i>b) Optique « blindé » :</i>				
Mauvais état, hors d'usage	X			X
Mauvais état, réparable	X			X
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins	X			X
<i>c) Optique spécialisée :</i>				
Mauvais état, hors d'usage	X			X
Mauvais état, réparable	X			X
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins	X			X
Rechanges matériels défense NBC :				
Mauvais état, hors d'usage	X			X
Mauvais état, réparable	X			X
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins	X			X
Rechanges matériels génie(1) :				
Mauvais état, hors d'usage		X		X
Mauvais état, réparable		X	X	
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins		X	X	
Rechanges matériels aériens(1) :		X	X	
Piles :	Facturées au détachement de Nouâtre.			
<i>a) Piles saline et alcalines</i>				
<i>b) Piles au mercure</i>				
<i>c) Piles au lithium</i>				
Rechanges et accessoires pour systèmes d'armes ; matériels des transmissions et de détection électromagnétique ; matériels électriques et électroniques d'armement :				
Mauvais état, hors d'usage	X			X
Mauvais état, réparable	X			X
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins	X			X
Rechanges et accessoires pour matériels d'instruction :				
Mauvais état, hors d'usage		X		X
Mauvais état, réparable		X		X
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins		X		X
Rechanges et accessoires pour matériels d'incendie :				
Mauvais état, hors d'usage	X			X
Mauvais état, réparable	X			X
Bon état, périmé ou excédentaire des besoins	X			X
<p>(1) La vente des rechanges spécifiques (guerres, pollution...) est réservée à des professionnels habilités.</p> <p>(2) Quoique suivis sur le plan comptable, ces rechanges sont assimilables pour la vente à un lot homogène de veilles matières.</p> <p>(3) Les rechanges d'armement (limités aux pièces de sécurité et aux constituants des fonctions principales du matériel complet : canon, culasse, carcasse, etc...) sont à expédier sur la 14^e BSMAT de Poitiers à l'exception : - des articles non réparables rebutés dans le cadre des travaux de réparation (Cf. point 1.4.2.) ; - des matériels d'environnement dont la liste est diffusée par la DCMAT.</p> <p>Ils sont à dénaturer par les formations de maintenance détentrices selon les prescriptions du MAT 1008 / 1 ; ils font l'objet de procès-verbaux M 46 particuliers.</p> <p>(4) Sauf les articles éliminés par les organismes stationnés outre-mer et à l'étranger, qui sont à dénaturer localement selon les prescriptions du MAT 1008 / 1.</p>				